



Peut on nous imposer de signer un contrat (mobilité) en 24h?

Par **PML2021**, le **15/02/2021** à **18:02**

Bonjour, rnrnJ'ai opéré une mobilité dans mon Groupe et il se révèle que j'étais en détachement jusque septembre prochain. Mais ce jour mon entreprise (dans laquelle j'ai un historique de 6 ans) m'indique que mon transfert contractuel est effectif depuis le 1er février dans la nouvelle entité et que, pour être payé, je dois signer mon nouveau contrat ce soir pour lancer la paie de février (sinon je ne serai pas payé) mais est ce normal ? rnrnEn soit : rnrn1/ ce n'est pas mon problème s'ils ont avancé la date de mon détachement et que cela leur pose des problèmes administratifs, rnrn2/ le nouveau contrat me fait changer (à la baisse) mon nombre de RTT que j'avais et intègre une clause de non concurrence restrictive. rnrnComment procéder si je ne veux pas signer de suite ? rnrnMerci.